



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE

S/3509  
14 décembre 1955  
FRANCAIS  
ORIGINAL : RUSSE

ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES

Union des Républiques socialistes soviétiques : projet  
de résolution

Le Conseil de sécurité,

Vu la résolution A/RES/357 de l'Assemblée générale, en date du 8 décembre 1955, relative à la question de l'admission de nouveaux Membres dans l'Organisation des Nations Unies,

Ayant étudié séparément les demandes d'admission des pays suivants : Albanie, Jordanie, Irlande, Portugal, Hongrie, Italie, Autriche, Roumanie, Bulgarie, Finlande, Ceylan, Népal, Libye, Cambodge, Laos et Espagne,

Recommande à l'Assemblée générale d'admettre les pays énumérés ci-dessus dans l'Organisation des Nations Unies.

-----